



**Affaire n°40/1937 : Retrait du patrimoine communal et mise à la destruction de biens meubles communaux vétustes.**

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que, compte tenu de leur état de vétusté avancée et des dégradations irréversibles constatées, l'utilisation de deux (02) véhicules relevant du parc automobile communal, ainsi que de dix (10) vélos affectés aux actions de Prévention routière, n'est plus possible par les services de la collectivité

Dans ces conditions, la mise à la réforme de ces biens est nécessaire afin de les sortir du patrimoine communal, et par suite, de procéder à leur destruction.

Les véhicules communaux concernés sont :

MARQUE	TYPE	IMMATRICULATION	MISE EN CIRCULATION
RENAULT	BIBLIOBUS	DE-486-BW	03/05/2007
RENAULT	MASTER	DV-602-WX	21/09/2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

De tout ce qui précède,

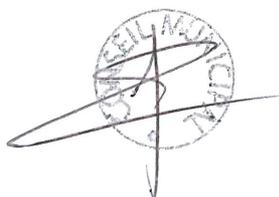
Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales disposant que « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L. 2411-1 à L. 2411-19* »

Considérant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant que les biens communaux mentionnés dans les tableaux précités du fait de leur état et de leur ancienneté doivent être réformés,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'AUTORISER** la mise à la réforme et la destruction des biens communaux susmentionnés,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, et à **SIGNER** toutes pièces administratives, comptables et juridiques.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



**David LORION**

Accusé de réception en préfecture  
164-20250620-40-1937-DE  
Date de transmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025